

# Reconnaissance AEAI N° 24863

**Titulaire** 

FeuerschutzTeam AG Kirchstrasse 3 5505 Brunegg Schweiz **Fabricant** 

FeuerschutzTeam AG 5505 Brunegg Schweiz

**Groupe** 241 - Portes coupe-feu

Produit FST PENDELTÜRE CONFORT 59/68 1 FLG. El30

**Description** Porte va-et-vient en panneau de particules (E=11,2mm), recouverte des deux côtés de

plaques PAVAFIBRES (E=2x17,5mm) et de plaques HDF (E=2x3,2mm), cadre en bois dur,

E=59mm, affleurée, joints ROKU STRIP L110.

Huisserie bois.

Utilisation El 30

Btest=1250mm, Htest=2500mm, moment d'ouverture minimal: 71Nm

pm / pl

Utilisation voir pages suivantes

**Documentation** IBS, Linz: Rapport d'essai '09061813' (21.11.2011); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '13-

000161-PR01 (GAS-C04-01-de-02)' (19.08.2013); IBS, Linz: Courrier '13111309'

(13.11.2013); BFH AHB, Abteilung F+E, Biel: Rapport d'essai '7689-PB-02' (16.07.2008),

Rapport d'expertise '9163-PB-02' (16.09.2013)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu El 30

Durée de validité31.12.2028Date d'édition29.06.2023Remplace l'attestation du13.09.2018

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Konrad Häusler



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 24863
Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2028 Date d'édition : 29.06.2023

# Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

### **VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES**

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

#### Portes pivotantes ou battantes

- Une augmentation de dimensions est exclue, car dérogatoire.
- Une réduction de dimensions est admise, pour autant que le moment d'ouverture minimal soit respecté.

### **MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS**

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

#### Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

#### Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 24863 Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2028 Date d'édition : 29.06.2023

# Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après: Gutachterliche Stellungnahme ift, Rosenheim, n°13-000161-PR01 (GAS-C04-01-de-02) du 19.08.2013

 Intégration verticale dans cloison Feuerschutzteam n° AEAI: 19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163

 Solution portail: parties latérales selon n° AEAI 19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163 Bmax=625mm

Huisserie bois en chêne: Emin=59mm
 Huisserie bois en d'autres essences de bois: Emin=68mm

Revêtement avec tôle d'acier (2mm): serrure à clenche unique

Exclusion: variante avec vitrage

· Autres variantes selon chapitre 4

Gutachterliche Stellungnahme BFH AHB, Abteilung F+E, Biel, n° 9163-PB-02 du 16.09.2013

• Montage dans paroi légère seulement avec intercalation en bois

Variante ferme-portes au sol : DORMA BTS 80F, GEZE TS 550 NV F

Autres variantes selon chapitre 4, Änderung 3.1 c), 6.1, 6.2, 7 und 11

### Restrictions

Les restrictions sont réglées dans le document ci-après : Exigences pour l'utilisation de fermetures coupe-feu oscillantes